



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE n° 1 en date du :
17/10/2017 à 17h**

Ecole : Groupe Scolaire Lucien Saint
6, rue des écoles
31440 Marignac

Présents : Borla Philippe (directeur), Tissinier Marie (Adjointe maternelle), Godet Séverine (adjointe élémentaire), Laetitia Hénard Lodvitz, Noëlle Gasset, Marilyn Crouzet (déléguées des parents d'élèves), Marc Ferrere (conseiller municipal), Monsieur Bonnet (deuxième adjoint mairie)

Excusés : Monsieur Cazeneuve (DDEN), André Pallas (maire), Marie Dubois, Cindy Arcalis et Lesley Callaghan (déléguées des parents)

Ordre du jour :

- Résultats des élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école.
- Vote du règlement intérieur
- Rythmes scolaires septembre 2018.
- Effectifs, répartition des élèves.
- bilan financier
- PPMS, alerte incendie
- Spectacle Noël
- Loto
- Classe de découverte.
- Questions diverses.

La séance débute à : 17h 00

Point 1 Résultats des élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école.	Ont été élues Mesdames Gasset, Hénard Lodvitz, Crouzet, Callaghan, Dubois et Arcalis. 80 inscrits, 57 votants, soit 71.25% de participation.
Point 2 Vote du règlement intérieur	Monsieur Borla rappelle certains points importants du règlement : <ul style="list-style-type: none">- C'est le maire qui donne l'autorisation pour inscrire de nouveaux élèves,- Les pièces à fournir par les parents sont les documents liés aux vaccinations et l'autorisation écrite du maire.- Les enfants des gens du voyage doivent être accueillis quelle que soit la date dans l'année.- L'autorité parentale des enfants de parents divorcés est précisée,- Les responsabilités école-mairie ont été précisées.

	<ul style="list-style-type: none"> - L'absentéisme a été évoqué. Lorsqu'un enfant a trop d'absences injustifiées (4 demi- journées dans le mois), la procédure pose qu'une équipe éducative peut être organisée. En maternelle, la fréquentation doit aussi être régulière. Il est rappelé que les parents doivent appeler les enseignants pour prévenir en cas d'absence. - Les devoirs des enseignants, des élèves et des parents sont posés. - les points relatifs à l'hygiène des locaux, à la trousse de pharmacie ont été abordés. - Les élèves, dont les parents ou adultes autorisés à venir les chercher ne sont pas venus les chercher, sont placés sous la responsabilité du personnel mairie. (12h00, 15h30 ou 16h30). - les intervenants extérieurs sont placés sous l'autorité des enseignants. <p>Le règlement intérieur est voté ce jour à l'unanimité.</p>
Point 3 Rythmes scolaires septembre 2018	<p>Les enseignants sont favorables à un retour à la semaine de 4 jours. Les parents d'élèves sont aussi favorables à la semaine à 4 jours (69 %).</p> <p>La mairie doit discuter avec les responsables de la grande communauté des communes avant de se prononcer.</p> <p>Un conseil d'école extraordinaire devra être impérativement (calendrier DASEN) organisé sur ce point avant le 8 décembre pour voter ou non le passage à la semaine de quatre jours.</p>
Point 4 Effectifs, répartition des élèves.	<p>Mat: 1tps -2ps-5ms-6gs 18</p> <p>C1 : 8cp-6 ce1-11 ce2 25</p> <p>C2: 4cm1-12cm2 16 59</p> <p>A la rentrée 2018, il y aura 12 départs et 6 rentrées, avec un prévisionnel à la rentrée de sept 2018 de 53 élèves.</p>
Point 5 : bilan financier	<p>Coopérative : 2591€42 .Paiement 2886€15 (30% classe de découverte)</p> <p>Association : 1434€66</p>
Point 6 : PPMS / alerte incendie	<ul style="list-style-type: none"> - l'alerte incendie s'est déroulée le 29 septembre temps d'évacuation: 1 min 51 RAS - Il faut mettre à jour le PPMS. Une alerte intrusion attentat devra se dérouler avant la fin de la prochaine période. Elle sera réalisée avec un maximum d'acteurs (gendarmerie, enseignants, parents).
Point 7 Spectacle de Noël	<p>Il se déroulera en matinée le vendredi 22 décembre à 10h.</p>
Point 8 Loto Bourse aux vêtements	<p>Le 03/02/2018</p> <p>les 18 et 19 novembre</p>
Point 9 Classe de découverte	<p>Elle se déroulera les 4,5 et 6 juin 2018 à Ciboure. 3 enfants sont en attente de confirmation.</p>

<p>Point 10 Questions diverses</p>	<ul style="list-style-type: none">- le photographe est passé vendredi dernier- il est demandé que les toilettes extérieures soient nettoyées tous les soirs, avec le papier mis dans les dévidoirs afin d'éviter que le papier ne se salisse et traîne par terre. L'ampoule doit aussi être changée.- les travaux de la nouvelle école seront finis d'ici la fin de l'année 2017 et l'aménagement des classes devrait se faire en janvier 2018.-Mr Bonnet explique que les activités périscolaires vont bientôt démarrer, dès le mois de novembre.
---	---

La séance se termine à : 20 h 20

Président de séance (Directeur) Mr. BORLA

Secrétaire de séance: Mme Tissinier